Note de la Haute Autorité de la CECA sur l'Assemblée de la Communauté et la relance européenne (24 mars 1956)

Légende: Le 24 mars 1956, le service d'information de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) diffuse une note sur la session que l'Assemblée parlementaire de la CECA a tenu sur le thème de la relance européenne, le 16 mars 1956 à Bruxelles. Au cours de cette session l'Assemblée des Six a apporté son soutien politique aux négociations en cours des experts réunis sous la direction de Paul-Henri Spaak. La note constate une convergence des points de vue du monde politique sur les éléments négociés.

Copyright: Haute autorité de la CECA

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_haute_autorite_de_la_ceca_sur_l_assemblee_de_la_communaute_et_la_relance_europeenne_24_mars_1956-fr-f6c9aa71-c478-4ab8-8c30-f7bf255b0dbb.html

Date de dernière mise à jour: 06/04/2017

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITE

SERVICE D'INFORMATION

REF. No.:

P.J.

Luxembourg, le 24 Mars 1956.

OBJET: L'Assemblée de la Communauté et la relance européenne.

Monsieur,

L'Assemblée Parlementaire de la Communauté vient de tenir à Bruxelles une importante session qui a eu son écho dans la presse, mais sur laquelle il est intéressant de revenir, si l'on désire clairement comprendre ce que recouvre la formule un peu publicitaire de "relance européenne".

Vous savez qu'à la fin de 1954, cette Assemblée vota une motion qui permit de rouvrir la route européenne. Il ne s'agissait alors que d'un simple voeux. Mais celui-ci s'est concrétisé, quelques mois plus tard, lorsque, réunis à Messine, les ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté décidèrent, après avoir proclamé que leur politique devait tendre à l'instauration d'un marché commun généralisé, de faire procéder aux travaux techniques préliminaires, par un groupe d'experts de leurs différents gouvernements, présidé par M. P. H.Spaak, ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

Ces experts, auxquels s'étaient joints des représentents de la Haute Autorité invités, sur l'initiative des six gouvernements, à faire profiter ces travaux de l'expérience acquise par la Communauté Charbon-Acier, se sont réunis pendant de longues semaines à Bruxelles. Ils ont maintenant terminé leurs travaux et présenteront sous peu à leurs gouvernements respectifs un rapport technique qui constitue une sorte de tableau représentant ce que pourrait être le marché commun ainsi qu'une organisation européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique: "L'Euratom".

Nous disons "ce que pourrait", parce que si les experts des différents gouvernements se sont mis d'accord sur les termes de ce rapport, celui-ci ne constitue encore qu'un ensemble de recommandations aux ministres et aux gouvernements qui se trouvent ainsi placés devant les décisions définitives.

Au stade actuel, la "relance" se présente donc sous forme d'une série d'accords techniques réalisés par les experts gouvernementaux sur la meilleure façon d'aboutir à un marché commun européen généralisé et à la constitution de l'Euratom.

Il est inutile d'entrer dès maintenant dans le détail de cette masse volumineuse de documents dans lesquels se sont traduits les travaux de Bruxelles. Il suffit d'indiquer que les recommandations faites par les experts à leurs gouvernements pour mettre fin au cloisonnement des économies européennes, ce qui conditionne le maintien et l'élévation du niveau de vie sur notre continent, se réfèrent à trois grands principes:

Le premier est que pour établir un marché commun, il ne suffit pas de créer un marché libre, pur et simple ou une zone de libre échange entre nos six pays: il faut établir une véritable union économique. Pour que le marché commun ne soit pas un retour à un état de choses que le 19ème siècle a déjà connu et qui a produit des crises graves, il n'est pas seulement nécessaire de libérer les échanges, de supprimer les droits de douane et les restrictions quantitatives, mais il faut employer des méthodes, dont la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a fait une heureuse expérience, permettant la réadaptation des entreprises et de leur personnel et établissant, par la suppression des entraves de toute nature, les conditions qui permettent un véritable jeu de la concurrence, sans créer de dangereuses perturbations économiques et sociales.

Le deuxième principe est que l'établisscment du marché commun doit se faire par une politique irréversible. Il n'y a pas, en effet, d'action possible dans ce domaine, si chacun n'est pas convaincu que les étapes successives vers ce marché commun ne pourront pas être un jour parcourues à l'envers. Toutes les précautions (période transitoire, souplesse dans la succession des étapes) peuvent être prises, mais à condition qu'aucun des gouvernements nationaux ne soit le seul juge de la question de savoir s'il peut ou non parcourir telle ou telle étape.

Enfin, le troisième principe est que, pour rendre possible le fonctionnement du Traité sur le marché commun, celui-ci ne doit pas être trop rigide et prétendre tout prévoir. Mais si un tel Traité doit être souple, il est nécessaire qu'une autorité indépendante des Etats soit d'autant plus forte pour le faire appliquer.

Les conséquences de ces principes ayant été tirées par les experts sur le plan technique, il ne reste plus, aux gouvernements, s'ils veulent poursuivre la voie que leurs ministres des Affaires Etrangères ont tracée à Messine, qu'à franchir l'étape suivante, c'est-à-dire rédiger et signer un Traité sur le marché commun et sur l'Euratom.

Le terrain ayant été déblayé sur le plan technique, il reste à prendre une décision politique déterminée par une volonté politique.

C'est justement cette volonté qu'ont manifestée les Parlementaires des six pays de la Communauté, qui viennent de siéger à Bruxelles. En effet, à la suite de la discussion de rapports présentés par le groupe de travail de leur Assemblée chargé du problème de la relance, ils ont, à l'unanimité moins une voix, adopté une résolution présentée à la fois - et ceci est important - par les groupes socialiste, démocrate-chrétien et libéral de l'Assemblee.

Cette résolution demande "la constitution progressive d'un marché commun et la création d'une autorité chargée d'assurer son ouverture et son développement ainsi que d'éliminer les distorsions et d'aider les Etats membres en difficultés". Ce texte, qui reprend les principaux points sur lesquels les experts gouvernementaux se sont mis d'accord, invite les gouvernements des six pays à conclure d'urgence entre eux un traité "qui établisse définitivement les bases d'un marché commun général sous la forme d'une union douanière et économique excluant toute autarcie; qui prévoie la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'oeuvre; et qui institue un fond d'investissements destiné à promouvoir l'expansion économique.

D'autre part, les trois groupes politiques de l'Assemblée ont publié chacun des déclarations sur l'Euratom, dans lesquelles ils insistent sur la nécessité de sa création. Il faut également souligner que des voeux dans le même sens se sont

www.cvce.eu

déjà exprimés dans les différents Parlements des pays de la Communauté, par le dépôt de motions présentées par de nombreux partis politiques à la suite de l'initiative du "Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe" que préside M. Jean Monnet, et qui visent toutes à presser les gouvernements à conclure un traité sur la création d'une organisation européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

La convergence de ces efforts devra prochainement amener les gouvernements à manifester leur volonté de progresser dans le stade des réalisations concrètes.

Ainsi que l'a déclaré M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, à l'issu de la session de l'Assemblée, "il n'y a pas de difficulté technique qui ne puisse être résolue si la volonté politique existe. Le progrès technique aujourd'hui, l'automation demain requièrent des marchés beaucoup plus larges. Notre expérience est dans le sens de l'optimisme, elle montre que si la volonté politique est présente, si elle est patiente et déterminée, il n'y a aucune raison d'échec. Il faut que cette volonté s'exprime. Il est nécessaire qu'elle s'affirme, sans quoi l'Europe aura du mal à subsister individuellement, économiquement et politiquement au nombre des grands ensembles du monde".

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

LE SERVICE D'INFORMATION

www.cvce.eu